

> Intitulé de l'emploi

Conciliateur du travail

> Autres appellations

Médiateur

> Définition synthétique

Le conciliateur du travail facilite le dialogue social au sein des entreprises, au niveau des branches professionnelles et au niveau interprofessionnel.

Il participe à la prévention et à la résolution amiable des conflits collectifs du travail.

> Activités principales

- Aide sur demande à la résolution des conflits collectifs du travail
- Pilotage et animation des commissions mixtes de négociation d'accords collectifs de branches
- Participation à la conception et au suivi des bilans et des rapports annuels de la négociation collective et des conflits du travail
- Participation à la formation des partenaires sociaux

> Compétences requises

Savoir :

- Méthodes de négociation et du dialogue
- Droit du travail
- Dialogue social
- Environnement socioprofessionnel et socio-économique

Savoir-faire :

- Analyser des situations et des enjeux
- Communiquer pour convaincre et concilier
- Réguler les phénomènes de groupe

• Comportements professionnels

- Sens de l'écoute
- Maîtrise de soi
- Aptitude à la concentration sur une longue durée
- Neutralité et indépendance vis-à-vis des parties impliquées
- Bon relationnel
- Respect de la confidentialité

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents
- Très grande disponibilité horaire
- Variété et complexité des situations de travail

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement de la médiation comme moyen d'intervention mis à la disposition des partenaires sociaux par le gouvernement en faveur du dialogue social
- Métier émergent

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Professionnalisation
- Spécialisation

> Proximité avec d'autres emplois